

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 426-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 ET DIVERS AUTRES RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE WARWICK

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, madame Karine Larose, greffière de la Ville de Warwick, QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 octobre 2026, le conseil municipal de la Ville de Warwick a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 426-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019 et divers autres règlements de la Ville de Warwick afin de modifier certaines dispositions relatives à la profondeur minimale des lots situés à l'intérieur d'un couloir riverain ».

Ce projet de règlement a pour objet de modifier certaines définitions, dispositions et normes concernant les couloirs riverains, les limites du littoral ainsi que les profondeurs moyennes minimales des lots situés à l'intérieur d'un couloir riverain au sein du Règlement de zonage numéro 270-2019, du Règlement de lotissement numéro 271-2019 et du Règlement de permis et certificats numéro 274-2019. Le projet concerne l'ensemble du territoire de la Ville de Warwick.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 novembre 2026, à 18 h 30 à la salle du conseil Lise-Lemieux de l'hôtel de ville situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Aussi, toute personne intéressée pourra transmettre ses commentaires écrits à l'égard de ce projet au plus tard le vendredi 30 octobre 2026, soit par courriel à directiongenerale@villedewarwick.quebec ou par la poste au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick (Québec), J0A 1M0.

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://villedewarwick.quebec/administration/avis-publics>.

Ce projet ne comprend pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 6^e jour d'octobre 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Karine Larose", written over a horizontal line.

Karine Larose,
Greffière